

RCS : LE HAVRE Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1975 B 00131 Numéro SIREN : 304 891 641 Nom ou dénomination : SOGESTRAN

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002391

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE **LE HAVRE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002391**
n° de gestion : **1975B00131**
n° SIREN : **304 891 641 RCS Le Havre**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Havre certifie avoir procédé le 24/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SOGESTRAN - Société anonyme à conseil d'administration
11 rue du Pont V 76600 le Havre -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



331522

S O G E S T R A N



Société Anonyme au Capital de 7.609.963,50 €
Siège Social : 11 Rue du Pont V - 76600 LE HAVRE
R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 :

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à la somme de **3.232.836,73 €**, comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	3.232.836,73 €
• Auquel s'ajoute le Report à Nouveau bénéficiaire antérieur	68.860.163,93 €
• Formant un bénéfice distribuable de	72.093.000,66 €
• A titre de dividende aux actions privilégiées	15.534,54 €
Soit 246,58 € pour chacune des 63 Actions de catégorie B.	
• A titre de dividende aux actions ordinaires	598.741,20 €
Soit 1,20 € pour chacune des 498.951 Actions de catégorie A.	

« Au plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende est soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) au taux de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %. Les contribuables qui y ont intérêt peuvent toutefois renoncer à ce mode de taxation et opter pour l'imposition du dividende selon le barème progressif. Dans ce cas il est éligible à l'abattement de 40 % et à la déduction d'une fraction de la CSG.

Prélèvements obligatoires :

La loi 2017-1837 du 30 décembre 2017 (article 28) a maintenu le principe d'une imposition en deux temps : la Société devra précompter et reverser au Trésor un Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL) de 12,8 % du montant du dividende brut. Le montant prélevé à la source sur le dividende viendra en déduction de l'impôt sur le revenu à acquitter par le bénéficiaire ; la Société est toutefois dispensée d'opérer ledit prélèvement si le bénéficiaire lui a remis dans les délais légaux une attestation par laquelle il indique que son revenu fiscal de référence en 2017 est, soit inférieur à 50.000 Euros (pour un contribuable célibataire, divorcé ou veuf), soit inférieur à 75.000 Euros (pour les contribuables soumis à une imposition commune). Quant aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS & autres prélèvements sociaux) dus sur les dividendes, ils seront dans tous les cas précomptés directement par la Société, qui les reversera au Trésor. »

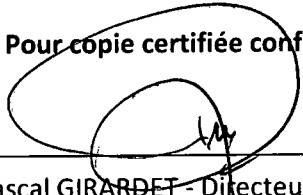
Solde en Report à Nouveau **71.478.724,92 €**

En conformité avec les dispositions légales, il est rappelé que les dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

▪ 2015 **1,20 €** ▪ 2016 **1,20 €** ▪ 2017 **1,20 €**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour copie certifiée conforme,


Pascal GIRARDET - Directeur Général

Comptes annuels

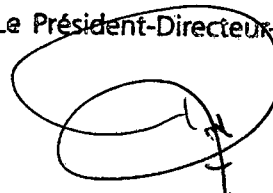
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SA SOGESTRAN

11 Rue du Pont V
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 53 50 05

APE : 6420Z -
Siret : 30489164100025

Pour copie certifiée conforme
Le Président-Directeur Général



 MAZARS

MAZARS LE HAVRE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
15 QUAI LAMANDE

76600 LE HAVRE

Tél : 02 32 74 03 03

Fax : 02 35 21 47 74

Courriel : lehavre@mazars.fr

Web : www.mazars.fr

 Sommaire

Rapport de l'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Faits caractéristiques	15
Notes sur le bilan	16
Notes sur le compte de résultat	28
Autres informations	30
Etats détaillés	33
Bilan détaillé	34
Compte de résultat détaillé	39
Liasse fiscale	43

Rapport de l'Expert Comptable**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission en date du 09 janvier 2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SA SOGESTRAN relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	124 877 671,46
Chiffre d'affaires	2 159 318,55
Résultat net comptable (Bénéfice)	3 232 836,73

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à LE HAVRE
Le 17/05/2019

Pour MAZARS LE HAVRE
Bertrand MICHAU
Expert Comptable Associé

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	1 154	1 154		
Fonds commercial (1)	7 775		7 775	7 775
Autres immobilisations incorporelles	64 546	64 546		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 175 773	240 832	934 941	1 191 616
Constructions	3 124 330	2 333 200	791 130	873 865
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 223	4 223		
Autres immobilisations corporelles	1 544 685	1 170 560	374 125	359 488
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	44 754 114		44 754 114	44 742 266
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	187 197	68 052	119 145	143 907
Prêts	22 998 599		22 998 599	22 690 116
Autres immobilisations financières	257 908		257 908	256 487
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 120 304	3 882 568	70 237 736	70 265 520
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8 001	8 001		
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 205 765	2 572 675	633 090	498 897
Autres créances	42 808 405		42 808 405	41 917 454
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 179 028		11 179 028	11 125 969
Charges constatées d'avance (3)	19 412		19 412	19 026
TOTAL ACTIF CIRCULANT	57 220 611	2 580 676	54 639 935	53 561 347
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	131 340 915	6 463 244	124 877 671	123 826 867
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			2 748 750	2 748 750

Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 609 964	7 609 964
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 735 644	12 735 644
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	760 996	760 996
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 570 635	1 570 635
Report à nouveau	68 860 164	31 143 892
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 232 837	38 330 547
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	17 525	17 525
TOTAL CAPITAUX PROPRES	94 787 764	92 169 203
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 825 818	3 758 400
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 825 818	3 758 400
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	20 000 000	20 441 528
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 727 515	5 015 433
Emprunts et dettes financières diverses (3)	756 000	1 425 062
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477 284	425 792
Dettes fiscales et sociales	281 747	359 696
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 978
Autres dettes	21 544	221 776
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	26 264 089	27 899 264
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	124 877 671	123 826 867
(1) Dont à plus d'un an (a)	24 167 300	24 727 087
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 096 790	3 172 178
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 159 319	2 219 054
Chiffre d'affaires net	2 159 319	2 219 054
Dont à l'exportation		29 500
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	24 814	15 337
Autres produits	15 910	20 161
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 200 042	2 254 553
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	16 361	8 022
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 215 415	1 249 719
Impôts, taxes et versements assimilés	194 016	170 516
Salaires et traitements	903 775	663 712
Charges sociales	418 854	318 805
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	165 334	172 201
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	52 308	24 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 966 062	2 606 974
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-766 020	-352 421
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	3 406 998	4 030 469
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	64 674	18 515
Autres intérêts et produits assimilés (3)	411 371	299 022
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 883 043	4 348 005
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 762	
Intérêts et charges assimilées (4)	1 091 183	888 057
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	1 115 945	888 057
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 767 098	3 459 948
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	2 001 078	3 107 527

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	90 729	
Sur opérations en capital	523 024	62 071 219
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	613 753	62 071 219
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	297 523	26 935 399
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	67 418	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	364 941	26 935 399
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	248 812	35 135 821
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-982 947	-87 200
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 696 838	68 673 777
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 464 001	30 343 230
BENEFICE OU PERTE	3 232 837	38 330 547
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	3 768 833	4 291 531
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	5 067	214 130

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA SOGESTRAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 124 877 671 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 232 837 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à

Règles et méthodes comptables

l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 3 340 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE, propre à l'entreprise, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation.

Un montant de 59 116 Euros correspondant à la quote-part du CICE de ses filiales non soumises à l'impôt sur les sociétés et revenant à l'entreprise en sa qualité d'associée a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

PROVISION DEPOLLUTION :

La Société SOGESTRAN, propriétaire de terrains situés 11 Rue du Pont V au Havre a décidé de provisionner dans ses comptes sociaux, le coût de remise en état de ses terrains pollués ainsi que ceux loués au GPMH.

En effet, en application d'une obligation d'ordre légal, qui contraint les entreprises exploitant une installation à autorisation du préfet (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, art 27 instaurant l'article L 512- 17 du Code de l' Environnement) et en l'absence d'une responsabilité claire de l'origine de la pollution, la Société SOGESTRAN a décidé d'assumer la réparation du dommage et à ce titre de comptabiliser une provision.

Une étude menée par un cabinet spécialisé a conduit à la remise d'un rapport en date du 10 novembre 2011. Ce rapport met en évidence un impact généralisé du site par les hydrocarbures. Une étude complémentaire finalisée le 26 novembre 2011 a déterminé le coût de dépollution.

SOGESTRAN a fait le choix de retenir l'hypothèse qui consiste à dépolluer les terres hors site. Le coût de cette opération est évalué à 3 758 400 € (base 100 à fin 2011).

EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Au cours de l'exercice 2017, Sogestran a émis 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 000 euros, soit un total de 20 000 000 euros.

La date d'échéance prévue est le 28 Juin 2025.

Le taux de rémunération est un taux fixe de 4.25%.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	7 775			7 775
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 701			65 701
Immobilisations incorporelles	73 476			73 476
- Terrains	1 519 526		343 753	1 175 773
- Constructions sur sol propre	1 903 301		633 232	1 270 070
- Constructions sur sol d'autrui	583 475			583 475
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	1 283 952		13 166	1 270 785
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 713		30 490	4 223
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 302 396	88 153	44 617	1 345 931
- Matériel de transport	141 476	40 354	75 608	106 223
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 777	5 903	1 149	92 531
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 856 616	134 411	1 142 015	5 849 011
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	44 742 266	15 521	3 673	44 754 114
- Autres titres immobilisés	187 197			187 197
- Prêts et autres immobilisations financières	22 946 603	309 904		23 256 506
Immobilisations financières	67 876 066	325 425	3 673	68 197 817
ACTIF IMMOBILISE	74 806 158	459 835	1 145 688	74 120 304

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		134 411	325 425	459 835
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		134 411	325 425	459 835
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		670 319	3 673	673 993
Scissions				
Mises hors service		471 696		471 696
Diminutions de l'exercice		1 142 015	3 673	1 145 688

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	7 774
Total	7 775

Depuis le 1er janvier 2016, la SA SOGESTRAN applique les dispositions de l'article 214.3 du P.C.G., issues du règlement A.N.C. 2015.06.

Les fonds commerciaux présents au bilan au 1er janvier 2016 n'ont pas une utilisation limitée dans le temps et à ce titre ne sont pas amortis.

La valeur nette comptable du fonds de commerce s'élève à 7 774€ au 31 décembre 2018. Compte tenu de sa faible valeur, au regard de la taille de l'entreprise, il n'a pas été pratiqué de test de dépréciation.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DE SAINTE ADRESSE 76600 LE HAVRE	3 049		100,00	26 792
SASU CFT MN 76600 LE HAVRE	20 015 000	4 260 385	100,00	3 777 521
SAS CARE 76700 ROGERVILLE	40 000	500 991	99,90	636 162
SAS PMS CITERNES 76700 GONFREVILLE L'ORCHER	150 000	896 831	99,99	447 713
SNC SOGESTION 76600 LE HAVRE	114 300	109 978	99,99	78 485
SNC TANK SOLUTIONS NORMANDIE 76600 LE HAVRE	457 200	50 746	100,00	742 512
NEWCO 76600 LE HAVRE	15 000		100,00	-337
SASU CFTM 76600 LE HAVRE	15 000	-254	100,00	-62 155
SNC SERETA 76600 LE HAVRE	7 600	22	99,50	222 260
SA CFT 76600 LE HAVRE	7 167 500	68 961 319	100,00	7 421 789
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 701			65 701
Immobilisations incorporelles	65 701			65 701
- Terrains	327 910	4 666	91 744	240 832
- Constructions sur sol propre	1 550 834	29 498	633 232	947 100
- Constructions sur sol d'autrui	583 475			583 475
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	762 553	53 238	13 166	802 625
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 713		30 490	4 223
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 019 080	51 197	41 343	1 028 934
- Matériel de transport	79 812	17 956	37 088	60 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 269	8 780	1 102	80 946
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 431 646	165 334	848 165	3 748 815
ACTIF IMMOBILISE	4 497 347	165 334	848 165	3 814 516

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 69 290 089 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	22 998 599		22 998 599
Autres	257 908		257 908
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 205 765	457 015	2 748 750
Autres	42 808 405	42 808 405	
Charges constatées d'avance	19 412	19 412	
Total	69 290 089	43 284 832	26 005 256
Prêts accordés en cours d'exercice	308 483		

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR FRANCE	22 159
CLIENTS FACT. A ETABLIR GROUPE	57 471
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	858
PDTS A RECEVOIR DIVERS	51 907
RESULTATS SNC	324 416
Total	456 810

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	43 290	24 762		68 052
Stocks	8 001			8 001
Créances et Valeurs mobilières	2 572 675			2 572 675
Total	2 623 966	24 762		2 648 728
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		24 762		
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	8 001
TOTAL	8 001

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
PROVISION POUR DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	2 572 675
TOTAL	2 572 675

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 609 963,50 Euros décomposé en 499 014 titres d'une valeur nominale de 15,25 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	499 014	15,25
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	499 014	15,25

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 15/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	31 143 892
Résultat de l'exercice précédent	38 330 547
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	69 474 440
Affectations aux réserves	
Distributions	614 276
Autres répartitions	
Report à Nouveau	68 860 164
Total des affectations	69 474 440

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	7 609 964				7 609 964
Primes d'émission	12 735 644				12 735 644
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	760 996				760 996
Réserves générales	1 570 635				1 570 635
Réserves réglementées					
Report à Nouveau	31 143 892	37 716 271			68 860 164
Résultat de l'exercice	38 330 547	-38 330 547	3 232 837		3 232 837
Dividendes		614 276			
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	17 525				17 525
Total Capitaux Propres	92 169 203		3 232 837		94 787 764

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 525			17 525
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	17 525			17 525
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	3 758 400	67 418			3 825 818
Total	3 758 400	67 418			3 825 818
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		67 418			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 26 264 089 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	20 000 000			20 000 000
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	4 727 515	566 800	3 571 429	589 286
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	756 000	749 415		6 585
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477 284	477 284		
Dettes fiscales et sociales	281 747	281 747		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	21 544	21 544		
Produits constatés d'avance				
Total	26 264 089	2 096 790	3 571 429	20 595 871
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	285 714			
(**) Dont envers Groupe et associés	749 415			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	20 000 000	43 013 556	43 013 556
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	20 000 000	43 013 556	43 013 556

Les 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 000 euros sont garanties par deux sûretés réelles qui sont :

- Le nantissement du prêt intragroupe consenti par Sogestran à la société CFT MN d'une valeur de 22 998 556 euros au 31 Décembre 2018;
- Le nantissement des titres de la société CFT MN d'une valeur au bilan de 20 015 000 euros au 31 Décembre 2018.

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	131 177
FOURN. FACT. NON PARVENUES GROUPE	41 251
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAI	13 229
DETTE PROV./CONGES PAYES	36 598
PERS. AUTR. CHARGES A PAYER	825
AUTR. CHARG. SOCIAL. A PAYER	16 841
TAXE APPRENTISSAGE	5 778
FORMATION CONTINUE	5 628
CHARGES A PAYER	17 436
CLIENTS R.R.R. A ACCORDER GROUPE	18 579
Total	287 342

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	19 412		
Total	19 412		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	297 523	
Provisions pour risques et charges	67 418	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		90 729
Produits des cessions d'éléments d'actif		523 024
TOTAL	364 941	613 753

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SA SOGESTRAN est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA SOGESTRAN, 11 Rue du Pont V 76600 LE HAVRE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

A compter du 1er Janvier 2015, la SA SOGESTRAN a mis en place une convention d'intégration fiscale avec les filiales suivantes:

- SA COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT
- SAS BIOMAR
- SAS SOMECA TRANSPORT
- SA MARITIMA
- SNC FLORENCE B
- SNC TATIANA B
- SAS CFTM

Depuis le 1er Janvier 2017, trois sociétés ont rejoint le groupe fiscal :

- SAS MAHIEU
- SAS CARE
- SAS PMS CITERNES

Les sociétés TATIANA B et FLORENCE B ont été absorbées dans la SAS BIOMAR à effet au 1er Janvier 2017.

Depuis le 1er Janvier 2018, trois sociétés ont rejoint le groupe fiscal :

- SAS LOGISEINE, devenue LOGI PORT SHUTTLE
- SAS CFTM
- SAS SOMAFLU

A compter du 1er Janvier 2019, trois sociétés rejoignent le groupe fiscal :

- SAS CHANNEL BUNKER SERVICES
- SNC TANK SOLUTIONS NORMANDIE
- SAS SOC INVESTISSEMENT LANGUEDOC ROUSSILON

Notes sur le compte de résultat

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale prévoit que :

- la charge d'impôt supportée par chaque filiale intégrée équivaut à celle qu'elle supporterait si elle était imposée séparément,
- chaque filiale conserve ses droits à imputation des crédits d'impôt qu'elle génère comme en l'absence d'intégration,
- le solde par rapport au résultat d'ensemble est enregistré dans le compte de résultat de la société mère,
- les économies d'impôt liées aux déficits et les charges ou économies d'impôt résultant des correctifs de l'intégration fiscale sont enregistrées dans le compte de résultat de la société mère.

En l'absence d'intégration fiscale, la société SOGESTRAN aurait généré un déficit fiscal de 402 380 € au titre de l'exercice 2018.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SAS GENERRIC

Forme : SAS

Au capital de : 29 780 000 Euros

Adresse du siège social :
16, BOULEVARD DUFAYEL
76310 SAINTE ADRESSE

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
CAUTION SAS CARE EMPRUNT BNP	1 625 000
CAUTION SAS CARE INSTALLATIONS CLASSEES	9 586 000
CAUTION SNC TSN SUR EMPRUNT BNP	2 250 000
Avals et cautions	13 461 000
Engagements en matière de pensions	120 454
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
COMPTE COURANT BLOQUE CARE	600 000
Autres engagements donnés	600 000
Total	14 181 454
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	14 061 000

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 120 454 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .

Aspects environnementaux

Risques environnementaux

La Société SOGESTRAN, propriétaire de terrains situés 11 Rue du Pont V au Havre a décidé de provisionner dans ses comptes sociaux, le coût de remise en état de ses propres terrains pollués ainsi que ceux qui sont loués au GPMH.

En effet, en application d'une obligation d'ordre légal, qui contraint les entreprises exploitant une installation à autorisation du préfet (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, art 27 instaurant l'article L 512- 17 du Code de l' Environnement) et en l'absence d'une responsabilité claire de l'origine de la pollution, la Société SOGESTRAN a décidé d'assumer la réparation du dommage et à ce titre de comptabiliser une provision.

Une étude menée par un cabinet spécialisé a conduit à la remise d'un rapport en date du 10 novembre 2011. Ce rapport met en évidence un impact généralisé du site par les hydrocarbures. Une étude complémentaire finalisée le 26 novembre 2011 a déterminé le coût de dépollution.

SOGESTRAN a fait le choix de retenir l'hypothèse qui consiste à dépolluer les terres hors site. Le coût de cette opération est évalué à 3 758 400 € (base 100 à fin 2011).

Etats détaillés

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
20500000 – CONCESS° ET DT SIMILAIRES	1 154,45		1 154,45	1 154,45
28050000 – AMORT.CONCESSIONS BREVE		1 154,45	-1 154,45	-1 154,45
Concessions, brevets et droits assimilés	1 154,45	1 154,45		
20700000 – FONDS COMMERCIAL	7 774,90		7 774,90	7 774,90
Fonds commercial	7 774,90		7 774,90	7 774,90
20800000 – LOGICIELS	64 546,47		64 546,47	64 546,47
28080000 – AMORT. LOGICIELS		64 546,47	-64 546,47	-64 546,47
Autres immobilisations incorporelles	64 546,47	64 546,47		
Immobilisations incorporelles	73 475,82	65 700,92	7 774,90	7 774,90
21120000 – TERRAINS BATIS PROF.	845 895,47		845 895,47	845 895,47
21158000 – TERRAINS BATIS PROF	71 089,37		71 089,37	297 292,15
21158800 – TERRAINS BATIS NON PROF	17 956,22		17 956,22	17 956,22
21200000 – AGENC.AMENAG. DE TERRAIN	240 832,14		240 832,14	358 382,49
28120000 – AMORT.AGENC.AMEN.TERRAI		240 832,14	-240 832,14	-327 910,26
Terrains	1 175 773,20	240 832,14	934 941,06	1 191 616,07
21310000 – CONSTRUCTIONS SOL STE	1 135 576,92		1 135 576,92	1 768 808,50
21318800 – PAVILLONS USAGE NON PROF	134 492,80		134 492,80	134 492,80
21350000 – AAI DES CONSTRUCTIONS	1 270 785,13		1 270 785,13	1 283 951,59
21410000 – BATIMENTS/ SOL D AUTRUI	583 474,76		583 474,76	583 474,76
28131000 – AMORT.CONST.SOL STE		839 507,35	-839 507,35	-1 447 724,29
28131800 – AMORT.PAVILLONS USAGE N/		107 593,12	-107 593,12	-103 110,16
28135000 – AMORT.AAI DES CONSTRUCT.		802 624,53	-802 624,53	-762 553,11
28141000 – AMORT.BATIM./SOL D'AUTRUI		583 474,76	-583 474,76	-583 474,76
Constructions	3 124 329,61	2 333 199,76	791 129,85	873 865,33
21530000 – INSTALL.APPONTEMENTS				30 489,80
21540000 – MATERIELS INDUSTRIELS	4 223,18		4 223,18	4 223,18
28153000 – AMORT.APPONTEMENTS				-30 489,80
28154000 – AMORT.MATERIEL INDUSTRIE		4 223,18	-4 223,18	-4 223,18
Installations techniques, matériel et outillage	4 223,18	4 223,18		
21810000 – AAI DIVERS	1 345 931,24		1 345 931,24	1 302 395,70
21822000 – MATERIEL AUTOMOBILE	106 222,89		106 222,89	141 476,33
21830000 – MATERIEL BUREAU ET INFO.	39 359,30		39 359,30	34 604,96
21840000 – MOBILIER	53 171,65		53 171,65	53 171,65
28181000 – AMORT.AAI DIVERS		1 028 933,55	-1 028 933,55	-1 019 079,83
28182300 – AMORT.MATERIEL AUTOMOB		60 680,12	-60 680,12	-79 811,81
28183000 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO		29 607,63	-29 607,63	-23 413,91
28184000 – AMORT.MOBILIER		51 338,82	-51 338,82	-49 855,01
Autres immobilisations corporelles	1 544 685,08	1 170 560,12	374 124,96	359 488,08
Immobilisations corporelles	5 849 011,07	3 748 815,20	2 100 195,87	2 424 969,48
26110300 – TITRES SOGESTION	114 321,06		114 321,06	114 321,06
26110500 – TITRES C.F.T.	20 062 402,64		20 062 402,64	20 062 402,64
26111200 – TITRES T.S.N.	1 913 789,00		1 913 789,00	1 913 789,00
26111300 – TITRES SERETA	91 012,06		91 012,06	91 012,06
26111800 – TITRES CLT	94,82		94,82	94,82
26112100 – TITRES CFTM	15 000,00		15 000,00	15 000,00
26112200 – TITRES CFT MN	20 015 000,00		20 015 000,00	20 015 000,00
26112600 – TITRES CARE	1 227 961,00		1 227 961,00	1 227 440,00
26112800 – TITRES NEWCO	15 000,00		15 000,00	
26113000 – TITRES SCI.STE ADRESSE	64 431,35		64 431,35	64 431,35
26113900 – TITRES MARITIMA	30,49		30,49	30,49
26119300 – TITRES P.M.S. CITERNES	1 235 051,20		1 235 051,20	1 235 051,20
26119800 – TITRES MAHIEU				3 173,33

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
26120700 – TITRES A.I.M & F				500,00
26188700 – TITRES SCI LOIRE SUR RHONE	20,00		20,00	20,00
Participations et créances rattachées	44 754 113,62		44 754 113,62	44 742 265,95
27110100 – AUTRES TITRES PARTS BRED	119 145,11		119 145,11	119 145,11
27110400 – AUTRES TITRES ACT.SOGHEP	68 052,26		68 052,26	68 052,26
29710000 – DÉPRÉCIATIONS TITRES IMM		68 052,00	-68 052,00	-43 290,00
Autres titres immobilisés	187 197,37	68 052,00	119 145,37	143 907,37
27410000 – PRETS PARTICIPATIFS	22 998 556,02		22 998 556,02	22 690 072,84
27420000 – PRET DE TITRES CFT	42,69		42,69	42,69
Prêts	22 998 598,71		22 998 598,71	22 690 115,53
27510000 – DEPOTS DIVERS	257 907,67		257 907,67	256 487,26
Autres immobilisations financières	257 907,67		257 907,67	256 487,26
Immobilisations financières	68 197 817,37	68 052,00	68 129 765,37	67 832 776,11
ACTIF IMMOBILISE	74 120 304,26	3 882 568,12	70 237 736,14	70 265 520,49
32230100 – STOCK MATIERES & FOURNI	8 000,53		8 000,53	8 000,53
39200000 – PROVISION POUR DEPRECIATI		8 000,53	-8 000,53	-8 000,53
Matières premières et autres approv.	8 000,53	8 000,53		
Stocks	8 000,53	8 000,53		
41110000 – CLIENTS FRANCE	157 508,10		157 508,10	51 796,30
41115000 – CLIENTS GROUPE	219 877,00		219 877,00	60 243,84
41600000 – CLIENTS DOUTEUX LITIGIEUX	2 748 750,00		2 748 750,00	2 748 750,00
41810000 – CLIENTS FACT. A ETABLIR FR	22 159,24		22 159,24	782,16
41815000 – CLIENTS FACT. A ETABLIR GR	57 470,57		57 470,57	210 000,00
49100000 – PROV.DEPR.COMPTES CLIENT		2 572 675,00	-2 572 675,00	-2 572 675,00
Clients et comptes rattachés	3 205 764,91	2 572 675,00	633 089,91	498 897,30
40111200 – FOURNISSEURS FRANCE DEBI	7 353,49		7 353,49	
40115100 – FOURNISSEURS GROUPE DEBI				4 700,00
Fournisseurs débiteurs	7 353,49		7 353,49	4 700,00
44400000 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 387 370,54		1 387 370,54	1 260 418,00
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 387 370,54		1 387 370,54	1 260 418,00
44551000 – TVA A DECAISSER				689,60
44566000 – TVA DEDUCTIBLE SUR FRAIS				92,98
44566800 – TVA DEDUCT EN ATTENTE SU	15 044,40		15 044,40	2 577,24
44566900 – TVA DEDUCT. S/ACQUISITION				100,62
44586000 – TCA/FACT. NON PARVENUES	28 404,41		28 404,41	31 193,94
44590100 – REPRISE – TVA DEDUCTIBLE S	185,78		185,78	185,78
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	43 634,59		43 634,59	34 840,16
44870000 – ETAT PRODUITS A RECEVOIR	858,00		858,00	17 329,00
45100300 – C/C SOGESTION	430 020,77		430 020,77	
45100500 – C/C CFT	10 409 504,96		10 409 504,96	20 890 482,28
45101200 – C/C T.S.N.	1 241 060,76		1 241 060,76	1 489 031,34
45107900 – C/C CFT MN	92 083,46		92 083,46	90 000,00
45108000 – C/CT GPE – CFT MARITIME (CF	12 465 616,68		12 465 616,68	
45109500 – C/C PMS CITERNES	205 980,76		205 980,76	889 835,76
45110100 – C/CT GPE – SCI SAINTE ADRES	2 216,34		2 216,34	
45111000 – C/C CARE	424 212,38		424 212,38	645 750,68
45197900 – BIOMAR – INTEGRATION FISC	168 934,00		168 934,00	
45198300 – PMS CITERNES – INTEGRATIO	73 576,46		73 576,46	
45198400 – MAHIEU – INTEGRATION FISC				796,00
45198500 – CARE – CPTE LIAISON INTEGR	224 840,00		224 840,00	
46200100 – CREANCES SUR CESSIONS D'I	15 150 000,00		15 150 000,00	15 150 000,00
46710000 – DEBITEURS & CREDITEURS DI	100 000,00		100 000,00	

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
46710300 – NOTES DE DEBIT – SOGESTION	2 057,58		2 057,58	
46710500 – NOTES DE DEBIT – CFT	2 625,73		2 625,73	2 097,59
46711700 – NOTES DE DEBIT – MAHIEU	118,70		118,70	
46711800 – NOTES DE DEBIT – CLT	17,67		17,67	
46719000 – NOTES DE DEBIT – SCI SAINTE-				4 493,21
46871000 – PDTS A RECEVOIR DIVERS	51 906,56		51 906,56	10 038,96
46872000 – RESULTATS SNC	324 415,97		324 415,97	1 427 641,37
Autres créances	41 370 046,78		41 370 046,78	40 617 496,19
Créances	46 014 170,31	2 572 675,00	43 441 495,31	42 416 351,65
51211000 – CREDIT LYONNAIS	19 930,68		19 930,68	6 906,42
51211100 – DEPOTS A TERME	11 002 129,47		11 002 129,47	11 000 628,51
51212000 – BNP PARIBAS	17 673,02		17 673,02	70 820,59
51213000 – SOCIETE GENERALE	32 011,32		32 011,32	15 722,92
51215000 – CIC BANQUE CIN	54 769,53		54 769,53	13 539,20
51216000 – BRED	35 988,12		35 988,12	3 172,13
51221000 – CREDIT AGRICOLE	1,35		1,35	
51222000 – BANQUE PALATINE	16 466,70		16 466,70	14 985,21
53100000 – CAISSE SIEGE SOCIAL	57,83		57,83	194,37
Disponibilités	11 179 028,02		11 179 028,02	11 125 969,35
Trésorerie	11 179 028,02		11 179 028,02	11 125 969,35
48600000 – CHARGES CONSTAT. D'AVANC	19 411,99		19 411,99	19 025,84
Charges constatées d'avance	19 411,99		19 411,99	19 025,84
ACTIF CIRCULANT	57 220 610,85	2 580 675,53	54 639 935,32	53 561 346,84
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	131 340 915,11	6 463 243,65	124 877 671,46	123 826 867,33

Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
10130000 – CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	7 609 963,50	7 609 963,50
Capital social ou individuel	7 609 963,50	7 609 963,50
10420000 – PRIMES DE FUSION	12 116 731,32	12 116 731,32
10430000 – PRIMES D'APPORT	618 912,52	618 912,52
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 735 643,84	12 735 643,84
10611000 – RESERVE LEGALE PROPR.DITE	760 996,35	760 996,35
Réserve légale	760 996,35	760 996,35
10680000 – AUTRES RESERVES	1 570 634,81	1 570 634,81
Autres réserves	1 570 634,81	1 570 634,81
11000000 – REPORT A NOUVEAU CREDIT.	68 860 163,93	31 143 892,44
Report à nouveau	68 860 163,93	31 143 892,44
Résultat de l'exercice	3 232 836,73	38 330 547,23
14500000 – AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	17 525,00	17 525,00
Provisions réglementées	17 525,00	17 525,00
CAPITAUX PROPRES	94 787 764,16	92 169 203,17
AUTRES FONDS PROPRES		
15180000 – AUTR.PROVIS. POUR RISQUES	3 825 818,00	3 758 400,00
Provisions pour risques	3 825 818,00	3 758 400,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 825 818,00	3 758 400,00
16300000 – EMPRUNTS OBLIGATAIRES	20 000 000,00	20 000 000,00
16883000 – INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS OBLIGA		441 527,78
Autres emprunts obligataires	20 000 000,00	20 441 527,78
16400000 – EMPRUNTS AUPRES D'ETS DE CREDIT	4 714 285,72	5 000 000,00
16884000 – INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAI	13 229,00	15 433,00
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 727 514,72	5 015 433,00
16510000 – DEPOTS–CAUTIONNEM. RECUS	6 585,27	12 800,65
Emprunts et dettes financières diverses	6 585,27	12 800,65
45100300 – C/C SOGESTION		202 006,42
45101300 – C/C SERETA	86 126,97	64 558,51
45109000 – C/C GENERRIC	203 586,22	200 636,86
45197800 – CFT – INTEGRATION FISCALE	384 720,00	800 235,00
45198000 – SOMECA – INTEGRATION FISCALE	208,00	
45198200 – CARE – INTEGRATION FISCALE		15 202,00
45198300 – PMS CITERNES – INTEGRATION FISCALE		129 623,00
45198700 – MAHIEU – CPTE LIAISON INTEGRATION F	11 251,00	
45198800 – SOMAFU – INTEGRATION FISCALE	16 365,00	
45198900 – LOGI-PS – INTEGRATION FISCALE	47 158,00	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	749 415,19	1 412 261,79
40110000 – FOURNISSEURS FRANCE CREDITEURS	168 724,54	115 050,15
40111000 – FOURNISSEURS C.E.	135 358,64	135 358,64
40115000 – FOURNISSEURS GROUPE CREDITEURS	772,78	
40810000 – FOURN. FACT.NON PARVENUES	131 176,69	111 014,33
40815000 – FOURN. FACT. NON PARVENUES GROUPE	41 250,97	64 368,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477 283,62	425 791,64
42100000 – REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL		9 419,64
42200000 – COMITE D'ENTREPRISE	1 810,68	1 471,54
42201000 – REPAS CMA–CGM PART SALARIALE		63,00
42513000 – PERSONNEL NOTES DE FRAIS	1 713,72	655,78
42820000 – DETTES PROV./CONGES PAYES	36 598,40	48 608,58
42860000 – PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	825,17	13 377,91
43100000 – U.R.S.S.A.F.	69 568,00	114 771,86
43702000 – MUTUELLE	3 548,10	2 870,48

Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
43703000 – APRI	5 922,92	6 007,22
43730000 – GAN	13 351,68	14 102,61
43732000 – CAISSES RETRAITES CADRES	58 324,62	59 376,30
43860000 – AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	16 840,61	22 043,95
43860100 – TAXE APPRENTISSAGE	5 778,41	4 398,88
43860300 – FORMATION CONTINUE	5 628,35	4 269,56
43861000 – CHARGES A PAYER DIVERSES S/ORG. SOC		5 850,00
44520000 – TVA COLLECTEE S/ACHATS C.E.		100,62
44551000 – TVA A DECAISSER	23 713,33	
44566000 – TVA DEDUCTIBLE SUR FRAIS	716,36	
44566200 – TVA DEDUCT S/ENCAISSEMENT	9 715,24	10 544,85
44571000 – TVA COLLECTEE	80,00	
44587000 – TCA/FACTURES A ETABLIR	10 175,18	35 130,36
44860000 – CHARGES A PAYER	17 436,00	6 633,00
Dettes fiscales et sociales	281 746,77	359 696,14
Dividendes à payer		
40840000 – FOURN.IMMO.FACT.NON PARV.		9 977,58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 977,58
41116000 – CLIENTS CREDITEURS		15 291,39
41985000 – CLIENTS R.R.R. A ACCORDER GROUPE	18 578,77	
46710300 – NOTES DE DEBIT – SOGESTION		1 495,23
46711600 – NOTES DE DEBIT – CFT GAZ		273,59
46718700 – NOTES DE DEBIT SCI LOIRE SUR RHONE	712,95	
46719100 – NOTES DE DEBIT – LOGI-PS	2 252,01	
46861000 – RESULTATS SNC		204 715,37
Autres dettes	21 543,73	221 775,58
DETTES	26 264 089,30	27 899 264,16
TOTAL PASSIF	124 877 671,46	123 826 867,33

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total ventes de marchandises				
70642500 – PRESTATIONS GARDIENNAGE	59 189,12	56 087,92	3 101,20	5,53
70642900 – PRESTATION AFFRANCHISSE	28 947,77	28 295,35	652,42	2,31
70671000 – FRAIS DIRECTION, GESTION, A	1 410 219,36	1 472 139,59	-61 920,23	-4,21
70831000 – LOCATIONS IMMOBILIERES	449 829,30	443 787,07	6 042,23	1,36
70832100 – REDEVANCES DE DOMICILIAT	8 509,34	8 178,83	330,51	4,04
70835000 – CHARGES LOCATIVES	197 843,65	204 877,72	-7 034,07	-3,43
70880000 – AUTRES PRODUITS ANNEXES	4 780,01	5 687,74	-907,73	-15,96
Prestation services France	2 159 318,55	2 219 054,22	-59 735,67	-2,69
Total production	2 159 318,55	2 219 054,22	-59 735,67	-2,69
79104000 – REMBOURSEMENT CPAM	1 648,83		1 648,83	
79104100 – AVANTAGES EN NATURE	21 381,00	15 100,00	6 281,00	41,60
79105000 – REMBOURSEMENT FRAIS DE F	1 784,10	237,39	1 546,71	651,55
Transferts de charges	24 813,93	15 337,39	9 476,54	61,79
75200000 – REV.IMM.NON AFF.ACT.PROF.	15 899,90	20 154,13	-4 254,23	-21,11
75800000 – PRODUITS DIVERS GESTION C	9,63	7,33	2,30	31,38
Autres produits	15 909,53	20 161,46	-4 251,93	-21,09
Produits d'exploitation	2 200 042,01	2 254 553,07	-54 511,06	-2,42
60222000 – COMBUSTIBLES CHAUFFAGE (	16 360,79	8 021,69	8 339,10	103,96
Achats de m.p & aut.approv.	16 360,79	8 021,69	8 339,10	103,96
60411000 – CONSULTATIONS & INSPECTI	8 317,02	7 073,95	1 243,07	17,57
60610000 – EAU POTABLE	19 606,06	14 259,04	5 347,02	37,50
60611000 – ELECTRICITE	59 097,63	74 452,47	-15 354,84	-20,62
60611700 – GAZ	153,69	865,54	-711,85	-82,24
60616000 – CARBURANT VEHICULES	8 324,67	6 529,14	1 795,53	27,50
60630000 – FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT	5 936,65	6 529,28	-592,63	-9,08
60640000 – FOURNIT DE BUREAU	1 660,65	771,77	888,88	115,17
61100000 – SOUS TRAITANCE INFORMATI		2 606,40	-2 606,40	-100,00
61101000 – SOUS TRAITANCE INFORMATI	3 387,67	3 815,73	-428,06	-11,22
61102000 – SOUS TRAITANCE GROUPE	101 381,39	117 275,69	-15 894,30	-13,55
61104000 – ASSIST. TECHN., SOUS-TRAIT.	10 247,00	507,47	9 739,53	NS
61320000 – LOYERS CONST.DIVERSES	53 934,96	35 872,96	18 062,00	50,35
61354000 – LOCATIONS MATERIELS DIVE	4 671,42	4 685,65	-14,23	-0,30
61355000 – LOCATIONS VEHICULES	5 430,96	14 175,96	-8 745,00	-61,69
61400000 – CHARGES LOCATIVES	5 641,42	5 180,67	460,75	8,89
61520000 – ENTRETIEN CHARGES LOCAT.	70 045,82	98 405,73	-28 359,91	-28,82
61523000 – ENTRETIEN ESPACES VERTS	1 000,00	15 469,98	-14 469,98	-93,54
61550000 – ENTRETIEN MATERIELS	15 878,38	8 609,97	7 268,41	84,42
61551000 – ENTRETIEN REPARATION VEH	1 710,00	1 728,00	-18,00	-1,04
61558000 – ENTRETIEN VEHICULES	4 209,16	5 655,20	-1 446,04	-25,57
61560000 – MAINTENANCE	3 860,93	4 434,82	-573,89	-12,94
61610000 – ASSURANCE MULTIRISQUE IN	23 196,85	21 531,67	1 665,18	7,73
61616000 – ASSURANCES DIVERSES	24 850,12	689,00	24 161,12	NS
61617000 – ASSURANCE VEHICULES	3 091,12	4 573,00	-1 481,88	-32,40
61700000 – ETUDES & RECHERCHES	2 500,00		2 500,00	
61810000 – DOCUMENTATION	687,43	549,00	138,43	25,21
61850000 – FRAIS DE COLLOQUES	31 063,97	1 802,79	29 261,18	NS
62113000 – FRAIS DE GARDIENNAGE	85 058,29	92 279,88	-7 221,59	-7,83
62114000 – FRAIS MENAGE GROUPE	72 288,92	71 758,22	530,70	0,74
62260000 – HONORAIRES	84 152,60	293 171,02	-209 018,42	-71,30
62261000 – HONORAIRES AUTRES	97 916,90	61 700,00	36 216,90	58,70

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62270000 – FRAIS D'ACTES & CONTENT.	741,83	823,33	-81,50	-9,90
62282000 – DEPENSES DE FORMATION	10 081,42	1 309,10	8 772,32	670,10
62310000 – ANNONCES INSERTIONS	8 673,07	303,72	8 369,35	NS
62311000 – PUBLICITE	146 047,68		146 047,68	
62330000 – FOIRES & EXPOSITIONS	4 670,00		4 670,00	
62380000 – POURBOIRES & DONS	153,07	200,00	-46,93	-23,46
62382000 – SPONSORING & MECENAT	10 000,00	15 000,00	-5 000,00	-33,33
62410000 – TRANSPORT S/ACHATS	139,00	47,90	91,10	190,19
62411000 – AUTRES FRAIS SUR ACHATS	532,23	373,89	158,34	42,35
62510000 – VOYAGES & DEPLACEMENTS	11 709,33	12 169,05	-459,72	-3,78
62510500 – FRAIS D'HOTEL	9 300,85	14 294,71	-4 993,86	-34,94
62511000 – FRAIS DE VOITURE	3 647,48	5 925,68	-2 278,20	-38,45
62512000 – DEPLA.MISSIONS RECEPTIONS	965,40		965,40	
62512500 – FRAIS DE REPAS ET INVITATI	5 682,86	7 089,97	-1 407,11	-19,85
62550000 – FRAIS DE DEMENAGEMENT	4 529,87	3 332,00	1 197,87	35,95
62570000 – RECEPTIONS	79 151,66	28 352,50	50 799,16	179,17
62600000 – FRAIS POSTAUX ET TELECOM.	25 682,42	27 364,36	-1 681,94	-6,15
62602000 – FRAIS DE TELEPHONE	9 828,90	12 945,71	-3 116,81	-24,08
62652500 – FRAIS INTRANET INTERNET		263,99	-263,99	-100,00
62780000 – FRAIS SUR SERVICES BANCAI	14 982,86	133 383,00	-118 400,14	-88,77
62810000 – COTISATIONS	19 465,00	9 580,00	9 885,00	103,18
62840000 – FRAIS DE RECRUTMT PERSON	40 128,00		40 128,00	
Autres achats & charges externes	1 215 414,61	1 249 718,91	-34 304,30	-2,74
63110000 – TAXE SUR LES SALAIRES	25 435,00	10 714,00	14 721,00	137,40
63330000 – FORMATION CONTINUE	4 690,37	3 558,01	1 132,36	31,83
63350000 – TAXE D'APPRENTISSAGE	5 778,53	4 399,15	1 379,38	31,36
63511000 – CET/CVAE	37 339,00	23 825,00	13 514,00	56,72
63512000 – TAXES FONCIERES	103 556,00	111 208,00	-7 652,00	-6,88
63513000 – AUTRES IMPOTS LOCAUX	253,00	249,00	4,00	1,61
63514000 – TAXES/VEHICUL.DE SOCIETES	2 459,00	1 750,00	709,00	40,51
63520000 – TVA NON RÉCUPÉRABLES	10 357,00	10 739,94	-382,94	-3,57
63540000 – DROITS ENREGIST.ET TIMBRE		86,00	-86,00	-100,00
63780000 – TAXES DIVERSES	3 830,32	3 420,27	410,05	11,99
63780500 – CARTES GRISES	317,76	566,76	-249,00	-43,93
Impôts, taxes et vers. assim.	194 015,98	170 516,13	23 499,85	13,78
64111000 – SALAIRES & APPOINTEMENTS	607 058,98	451 896,90	155 162,08	34,34
64111500 – PROVISION RTT, REPOS & DIV	447,26	3,78	443,48	NS
64120000 – CONGES PAYES(PROVISION)	13 155,23	217,84	12 937,39	NS
64124000 – PROVISIONS CONGES PAYES	-12 010,18	17 893,03	-29 903,21	-167,12
64130000 – PRIMES & GRATIFICATIONS (V	142 772,00	178 600,00	-35 828,00	-20,06
64130100 – PRIMES & GRATIFICATIONS (P	-13 000,00		-13 000,00	
64130500 – PRIME INDEM FIN CONTRAT	136,93		136,93	
64134000 – INDEMNITES IMPOSABLES	31 400,00		31 400,00	
64140000 – INDEMNITES & AVANTAGES	300,00		300,00	
64141000 – IND LICENCIEMENT	110 864,00		110 864,00	
64142000 – REMBOURSEMENTS CPAM	1 269,62		1 269,62	
64149000 – AVANTAGES EN NATURE	21 381,00	15 100,00	6 281,00	41,60
Salaires et Traitements	903 774,84	663 711,55	240 063,29	36,17
64510000 – COTISATIONS URSSAF	241 383,18	167 095,33	74 287,85	44,46
64520000 – COTISATIONS MUTUELLE	7 637,90	5 842,16	1 795,74	30,74
64530000 – COTISATIONS AUX CAISSES R	133 635,58	99 130,89	34 504,69	34,81

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
64540000 – COTISATIONS ASSEDIC	25 693,34	18 345,40	7 347,94	40,05
64580000 – CHARGES S.S.ET PREVOYANC	14 525,09	10 921,59	3 603,50	32,99
64590000 – PROVISIONS CHARGES SOCIA	773,03	1,70	771,33	NS
64591000 – CHARGES S/CONGES	-5 976,37	8 051,88	-14 028,25	-174,22
64595000 – AUTRES PROV.POUR CHARGE	-5 850,00		-5 850,00	
64720000 – COMITE D'ENTREPRISE	4 248,99	3 331,57	917,42	27,54
64740000 – PARTICIPATION EMPLOYEUR	5 487,00	4 135,04	1 351,96	32,70
64750000 – CHRGE MEDECINE DU TRAVAIL	601,84	495,12	106,72	21,55
64801000 – CAFES SUCRE	33,98	6 742,69	-6 708,71	-99,50
64900000 – CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVI	-3 340,00	-5 288,00	1 948,00	-36,84
Charges sociales	418 853,56	318 805,37	100 048,19	31,38
68112000 – DOT.AMORT.IMMO.CORPOREL	165 334,04	172 200,58	-6 866,54	-3,99
Amortissements et provisions	165 334,04	172 200,58	-6 866,54	-3,99
65110000 – REDEVANCES BREVETS, LICE	6 900,00		6 900,00	
65300000 – JETONS DE PRESENCE	45 400,00	24 000,00	21 400,00	89,17
65800000 – CHARGES DIV.GEST.COURANT	8,03	0,03	8,00	NS
Autres charges	52 308,03	24 000,03	28 308,00	117,95
Charges d'exploitation	2 966 061,85	2 606 974,26	359 087,59	13,77
RESULTAT D'EXPLOITATION	-766 019,84	-352 421,19	-413 598,65	117,36
76110000 – REV.DES TITRES DE PARTICIP	2 798 881,63	2 412 754,80	386 126,83	16,00
76111000 – RESULTATS SNC	299 633,34	1 427 641,37	-1 128 008,03	-79,01
76170000 – REVENUS DES CREANCES RAT	308 483,18	190 072,84	118 410,34	62,30
76241000 – REVENUS DES D.A.T.	64 673,53	18 514,58	46 158,95	249,31
76310000 – REVENUS DES AUTRES CREAM	1 420,41	25 445,35	-24 024,94	-94,42
76380000 – REVENUS COMPTES COURAN	361 834,42	237 017,86	124 816,56	52,66
76400000 – REVENUS VAL.MOB.PLACEMENT	2 292,13	1 558,29	733,84	47,09
76800000 – AUTRES PRODUITS FINANCIER	45 824,25	35 000,00	10 824,25	30,93
Produits financiers	3 883 042,89	4 348 005,09	-464 962,20	-10,69
66111000 – INTERETS DES EMPRUNTS	1 059 479,72	648 727,78	410 751,94	63,32
66150000 – INTERETS COMPTES COURAN	4 726,07	9 415,07	-4 689,00	-49,80
66160000 – AGIOS BANCAIRES	0,07	-673,21	673,28	-100,01
66161000 – INTERETS SUR CAUTIONS BA	26 635,85	25 872,20	763,65	2,95
66810000 – RESULTATS SNC	341,17	204 715,37	-204 374,20	-99,83
68662000 – DOT.PROV.IMMO.FINANCIERE	24 762,00		24 762,00	
Charges financières	1 115 944,88	888 057,21	227 887,67	25,66
Résultat financier	2 767 098,01	3 459 947,88	-692 849,87	-20,02
RESULTAT COURANT	2 001 078,17	3 107 526,69	-1 106 448,52	-35,61
77180000 – AUTRES PRODUITS EXCEPTIO	90 729,00		90 729,00	
77520000 – PRODUITS CES.IMM.CORPORE	514 200,00	29 500,00	484 700,00	NS
77560000 – PRODUITS CES.IMM.FINAN.	8 824,00	62 041 719,24	-62 032 895,24	-99,99
Produits exceptionnels	613 753,00	62 071 219,24	-61 457 466,24	-99,01
67520000 – VAL.COMPTA.IMMOB.CORP.C	293 850,11	30 652,37	263 197,74	858,65
67560000 – VAL.COMPTA.IMMOB.FIN.CED	3 673,33	26 904 746,33	-26 901 073,00	-99,99
68750000 – DOT.PROV.RISQ.& CHARG.EXC	67 418,00		67 418,00	
Charges exceptionnelles	364 941,44	26 935 398,70	-26 570 457,26	-98,65
Résultat exceptionnel	248 811,56	35 135 820,54	-34 887 008,98	-99,29
69500000 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	133,00	1 659 909,00	-1 659 776,00	-99,99
69520000 – CONTRIBUTION EXCEPTIONN		18 910,00	-18 910,00	-100,00
69890000 – INTEGRATION FISCALE-PROD	-917 964,00	-1 629 522,00	711 558,00	-43,67
69940000 – CREDIT IMPOT COMPETITIVIT	-59 116,00	-123 840,00	64 724,00	-52,26
69983000 – CREDIT D'IMPOT MECENAT	-6 000,00	-12 657,00	6 657,00	-52,60

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Impôts sur les bénéfices	-982 947,00	-87 200,00	-895 747,00	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 232 836,73	38 330 547,23	-35 097 710,50	-91,57

Liasse fiscale

Déclaration de résultat 2065

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SA SOGESTRAN			
SIRET	3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
11 Rue du Pont V			
76600 LE HAVRE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2015
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SA SOGESTRAN	
11 Rue du Pont V 76600 LE HAVRE	
SIRET	3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

B ACTIVITE

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	513 344	
	Bénéfice imposable à 15 %	0					
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	5 151	PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	11 972
---	--------

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : AX MICROSOFT DYNAMICS	
Viseur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SA MAZARS LE HAVRE	
15 QUAI LAMANDE 76600 LE HAVRE	
Tél : 02 32 74 03 03	
- du conseil :	
Tél :	
- du CGA ou du viseur conventionné :	
Tél :	
- N° d'agrément :	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SA SOGESTRAN
304891641 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	62 456
Réduction d'impôt au titre du mécénat	6 000

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	55 658
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	59 116

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

(Article 244 quater C du code général des impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2018

N° 2079-CICE-FC-SD

(2019)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SA SOGESTRAN 11 Rue du Pont V 76600 LE HAVRE	30489164100025
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☒	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
		SA SOGESTRAN 11 Rue du Pont V 76600 LE HAVRE	304891641

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	55 658
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	3 340
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	3 340
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9 %) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	59 116
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	62 456
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
SNC SOGESTION 11, Rue du Pont V 76600 LE HAVRE FRA 380243451	59 123		99.99	59 115
SNC CIE LIGERIE TRANSPORT Place du Commandant l'Herminier Le Commodore 44100 NANTES FRA 319310439	67 041			1
TOTAL				12 59 116

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	3 340
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	3 340
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	62 456

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	62 456

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SA SOGESTRAN
Adresse	11 Rue du Pont V 76600 LE HAVRE
N° Siren	304891641

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☒

Dénomination de la société mère	SA SOGESTRAN
Adresse	11 Rue du Pont V 76600 LE HAVRE
N° Siren	304891641

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	2 159 318	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	10 797
----------------------------------	---	-----------	---	---	--------

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À REDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3	10 000
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	10 000
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7	

II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	10 000
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	797

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ³	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁴		Excédents imputés ⁵		Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice ⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	6 000
--	----	-------

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE) ⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
Total		

VI – UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 16)	18	6 000
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 17 – montant case 18 si case 17 > case 18)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 18 – montant case 17 si case 18 > case 17)	20	6 000

³ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁴ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁵ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁶ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁷ Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

Tableaux fiscaux Réel Normal

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOGESTRAN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 11 Rue du Pont V 76600 LE HAVRE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2018			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 154
		Fonds commercial (1)	AH	AI	7 774
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	64 546
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	240 832
		Constructions	AP	AQ	2 333 199
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 223
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 170 560
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	44 754 113
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	68 052
		Prêts	BF	BG	22 998 598
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	257 907
TOTAL (II)		BJ	BK	3 882 568	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	8 000
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 572 675
		Autres créances (3)	BZ	CA	42 808 405
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	11 179 028
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	19 411
TOTAL (III)		CJ	CK	2 580 675	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	6 463 243	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR	2 748 750
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SOGESTRAN		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 609 963)			DA	7 609 963	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	12 735 643	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	760 996	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	1 570 634	
	Report à nouveau			DH	68 860 163	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3 232 836	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	17 525	
	TOTAL (I)			DL	94 787 764	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	3 825 818	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	3 825 818	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	20 000 000	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	4 727 514	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	756 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	477 283	
	Dettes fiscales et sociales			DY	281 746	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	21 543	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	26 264 089		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	124 877 671		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 096 789
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	2 159 318	FH		FI	2 159 318
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 159 318	FK		FL	2 159 318
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	24 813
	Autres produits (1) (11)						FQ	15 909
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 200 042
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	16 360
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 215 414
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	194 015
	Salaires et traitements*						FY	903 774
	Charges sociales (10)						FZ	418 853
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	165 334
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	52 308
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 966 061	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(766 019)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	3 406 998
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	64 673
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	411 371
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	3 883 042	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	24 762
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 091 182
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	1 115 944
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 767 098	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 001 078	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SA SOGESTRAN		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	90 729	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	523 024	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	613 753	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	297 523	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	67 418	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	364 941	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	248 811	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(982 947)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 696 837	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 464 001	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	3 232 836	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	449 829
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	3 768 832
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	5 067
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	24 813
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	6 900
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Provisions pour risques et charges			67 418			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				90 729		
Produits des cessions d'éléments d'actif				523 024		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA SOGESTRAN										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	TOTAL I				CZ			D8			D9	
Frais d'établissement et de développement												
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				KD	73 475		KE			
CORPORELLES	Terrains				KG	1 519 526		KH			KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	1 903 301		KK			KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	583 474		KN			KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	1 283 951		KQ			KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	34 712		KT			KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		Dont Composants	M3	KV	1 302 395		KW			KX
		Matériel de transport *				KY	141 476		KZ			LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	87 776		LC			LD
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF			LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ	
	Avances et acomptes				LK			LL			LM	
	TOTAL III				LN	6 856 615		LO			LP	
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T	
	FINANCIERES	Autres participations				8U	44 742 265		8V			8W
Autres titres immobilisés				1P	187 197		1R			1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	22 946 602		1U			1V		
TOTAL IV				1Q	67 876 066		1R			1S		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	74 806 157		ØH			ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2				
INCORP.	TOTAL I				IN			CØ			D7	
Frais d'établissement et de développement									DØ			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				IO			LW	73 475		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX	343 753		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA	633 231		MB	
		Sur sol d'autrui			IR			MD	583 474		ME	
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS			MG	13 166		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	30 489		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers				IU			MM	44 617		MN
		Matériel de transport				IV			MP	75 607		MQ
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW			MS	1 149		MT
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA	
	Avances et acomptes				NC			ND			NE	
	TOTAL III				IV			NG	1 142 015		NH	
	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7	
	FINANCIERES	Autres participations				IO			ØX	3 673		ØY
Autres titres immobilisés				II			2B	187 197		2C		
Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	23 256 506		2F		
TOTAL IV				I3			NJ	3 673		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			ØK	1 145 688		ØL		
								74 120 304		ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOGESTRAN										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	65 700	PF		PG		PH	65 700		
Terrains		PI	327 910	PJ	4 666	PK	91 744	PL	240 832		
Constructions	Sur sol propre	PM	1 550 834	PN	29 497	PO	633 231	PQ	947 100		
	Sur sol d'autrui	PR	583 474	PS		PT		PU	583 474		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	762 553	PW	53 237	PX	13 166	PY	802 624		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	34 712	QA		QB	30 489	QC	4 223		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 019 079	QE	51 196	QF	41 343	QG	1 028 933		
	Matériel de transport	QH	79 811	QI	17 956	QJ	37 087	QK	60 680		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	73 268	QM	8 779	QN	1 102	QO	80 946		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	4 431 646	QV	165 334	QW	848 164	QX	3 748 815		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	4 497 347	ØP	165 334	ØQ	848 164	ØR	3 814 516		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SA SOGESTRANNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 17 525	TM	TN	TO 17 525
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z 17 525	TS	TT	TU 17 525
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 3 758 400	5W 67 418	5X	5Y 3 825 818
TOTAL II		5Z 3 758 400	TV 67 418	TW	TX 3 825 818
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6D
		– corporelles	6E	6F	6H
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø5
		– titres de participation	9U	9V	9X
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6 43 290	Ø7 24 762	Ø9 68 052
	Sur stocks et en cours	6N 8 000	6P	6R	6S 8 000
	Sur comptes clients	6T 2 572 675	6U	6V	6W 2 572 675
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 2 623 965	TY 24 762	TZ	UA 2 648 727
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 6 399 890	UB 92 180	UC	UD 6 492 070
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG 24 762	UH	
		– exceptionnelles	UJ 67 418	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
--	--

[illegible]

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	22 998 598	UR		US	22 998 598				
	Autres immobilisations financières	UT	257 907	UV		UW	257 907				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 748 750				2 748 750				
	Autres créances clients	UX	457 014		457 014						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 387 370		1 387 370					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	43 634		43 634					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	858		858					
	Groupe et associés (2)	VC	25 738 046		25 738 046						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	15 638 495		15 638 495						
	Charges constatées d'avance	VS	19 411		19 411						
	TOTAUX		VT	69 290 088	VU	43 284 832	VV	26 005 256			
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	308 483					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	20 000 000							20 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 727 514		566 800		3 571 428			589 285	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 585							6 585	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	477 283		477 283						
Personnel et comptes rattachés		8C	40 947		40 947						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	178 962		178 962						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	44 400		44 400						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	17 436		17 436						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	749 415		749 415						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	21 543		21 543						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	26 264 089	VZ	2 096 789		3 571 428			20 595 870	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	285 714	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN

Néant ☐

Exercice N, clos le :

31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	8 355	XE	10 814	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 459			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		XW		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
			{ – imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ – Plus-values nettes à court terme			WN			
					{ – Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	367 096
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	618		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3				

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV			
		{ - imposées au taux de 0 %								WH	5 150		
		{ - imposées au taux de 19%								WP			
		{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
		{ - imputées sur les déficits antérieurs								XB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A	27 741	XA	2 746 359
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 series	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle pour investissement			X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	1 372 581	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	4 124 090	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI				XJ	513 343	
					déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN				XO	513 343	

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

SA SOGESTRAN

Exercice N

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA SOGESTRAN

N° SIRET : 3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DU HAVRE ESTUAIRE
19 avenue GENERAL LECLERC

76085 LE HAVRE

Exercice du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	3 232 836
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	377 910
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	110 964
		TOTAL I	E 3	3 721 710
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	4 118 940
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	5 150
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	4 124 090
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		402 379
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		402 379

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOGESTRAN		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	53 067	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA SOGESTRAN

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DU HAVRE ESTUAIRE
19 avenue GENERAL LECLERC

76085 LE HAVRE

Exercice du : 01/01/2018au : 31/12/2018

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	5 150
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	402 379
Total des déficits restant à reporter	H9	402 379

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N				(2) (3)		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2) (3)		
	N - 2			(2) (3)		
	N - 3			(2) (3)		
	N - 4			(2) (3)		
	N - 5			(2) (3)		
	N - 6			(2) (3)		
	N - 7			(2) (3)		
	N - 8			(2) (3)		
	N - 9			(2) (3)		
	N - 10			(2) (3)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOGESTRAN										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	31 143 892	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves (- Réserve légale - Autres réserves) Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	38 330 547			ZD								
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	614 275							
						ZF								
	TOTAL I	ØF	69 474 439			ZG	68 860 163							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier									YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus									YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance									YT	123 333			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 64 037									XQ	69 678			
	Personnel extérieur à l'entreprise									YU	157 347			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	192 892			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 19 465									ST	672 162			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	1 215 414			
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	37 339			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	156 676			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	194 015			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée									YY	465 195			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	229 710			
DIVERS	Montant brut des salaires *									ØB	815 904			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	1.47 %			
	Numéro du centre de gestion agréé * XP									Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies									RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		(402 379)	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL	5 150							
				Plus-values à 19% JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		1 796 437	Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO								
				Plus-values à 19% JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1													
	N° SIRET de la société mère du groupe JJ 3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5													

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA SOGESTRAN

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE DU HAVRE ESTUAIRE 19 avenue GENERAL LECLERC 76085 LE HAVRE

SIRET Société intégrée 30489164100025

Exercice ouvert le : 01/01/2018

clos le : 31/12/2018

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

☐

Néant ☐*

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	513 344
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD	45 400		
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	45 400	CY	513 344
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	467 944

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9	C1 5 150	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU		C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS		ED	EE 5 150	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8 - BS) taux de 19 %	BR				A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5 5 150			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %							
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA SOGESTRAN

N° SIRET : 3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE DU HAVRE ESTUAIRE
19 avenue GENERAL LECLERC

76085 LE HAVRE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			5 150
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			5 150
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			(513 343)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			(513 343)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	TERRAINS	226 202			226 202
	2	AGENC. AMENAG.	117 550	91 744		25 806
	3	CONSTRUCTIONS SOL	633 231	633 231		
	4	AAI DES CONSTRUCTIONS	13 166	13 166		
	5	INSTALL APPONTEMENTS	30 489	30 489		
	6	AAI DIVERS	44 617	41 343		3 274
	7	MATERIEL AUTOMOBILE	75 607	37 087		38 519
	8	MATERIEL BUREAU	1 149	1 102		46
	9	TITRES MAHIEU	3 173			3 173
	10	TITRES AIMF	500			500
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪	
I. Immobilisations*	1	(226 202)	226 202					
	2	(25 806)	25 806					
	3	470 000	470 000					
	4							
	5							
	6	(3 274)	(3 274)					
	7	44 200	5 680					
	8	(46)	(46)					
	9	8 824	5 650			5 650		
	10	(500)				(500)		
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			220 349			5 150	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

PLUS-VALUES REIN EGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

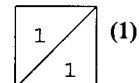
**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : SA SOGESTRAN		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	6	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 159 318	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 159 318	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	9	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 784	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 793	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	16 360	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 151 377	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	52 308	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 220 046	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	941 066
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	941 066	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 159 318	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	6	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	357 460 399	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8	
Date de cessation	HR		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET

3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SOGESTRAN

ADRESSE (voie) 11 Rue du Pont V

CODE POSTAL 76600

VILLE LE HAVRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 329 410

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 169 601

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination GENERRIC

N° SIREN (si société établie en France) 440483725 % de détention 66.01 Nb de parts ou actions 329 410

Adresse : N° 16 Voie boulevard DUFAYEL

Code Postal 76310 Commune SAINTE ADRESSE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GIRARDET Prénom(s) PASCAL

Nom marital % de détention 33.97 Nb de parts ou actions 169 533

Naissance : Date 17031960 N° Département 76 Commune SAINTE-ADRESSE Pays FRANCE

Adresse : N° 16 Voie boulevard DUFAYEL

Code Postal 76310 Commune SAINTE ADRESSE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SOGESTRAN

ADRESSE (voie) 11 Rue du Pont V

CODE POSTAL 76600 VILLE LE HAVRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 16

Forme juridique SCI Dénomination DE SAINTE ADRESSE

N° SIREN (si société établie en France) 402007199 % de détention 100.00

Adresse : N° 11 Voie Rue DE SAINTE ADRESSE

Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays FRANCE

Forme juridique SASU Dénomination CFT MN

N° SIREN (si société établie en France) 808528848 % de détention 100.00

Adresse : N° 11 Voie Rue du Pont V

Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination CARE

N° SIREN (si société établie en France) 395073034 % de détention 99.75

Adresse : N° Voie Route de la Plaine

Code Postal 76700 Commune ROGERVILLE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination PMS CITERNES

N° SIREN (si société établie en France) 432288819 % de détention 99.99

Adresse : N° Voie Route de la Plaine

Code Postal 76700 Commune GONFREVILLE L'ORCHER Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination SOGESTION

N° SIREN (si société établie en France) 380243451 % de détention 99.99

Adresse : N° 11 Voie Rue du Pont V

Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays FRANCE

Forme juridique SNC Dénomination TANK SOLUTIONS NORMANDIE

N° SIREN (si société établie en France) 413512138 % de détention 100.00

Adresse : N° 11 Voie rue du Pont V

Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination NEWCO

N° SIREN (si société établie en France) 842860082 % de détention 100.00

Adresse : N° 11 Voie Rue du Pont V

Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays FRANCE

Forme juridique SASU Dénomination CFTM

N° SIREN (si société établie en France) 831375092 % de détention 100.00

Adresse : N° 11 Voie Rue du Pont V

Code Postal 76600 Commune LE HAVRE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 3 0 4 8 9 1 6 4 1 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SOGESTRAN

ADRESSE (voie) 11 Rue du Pont V

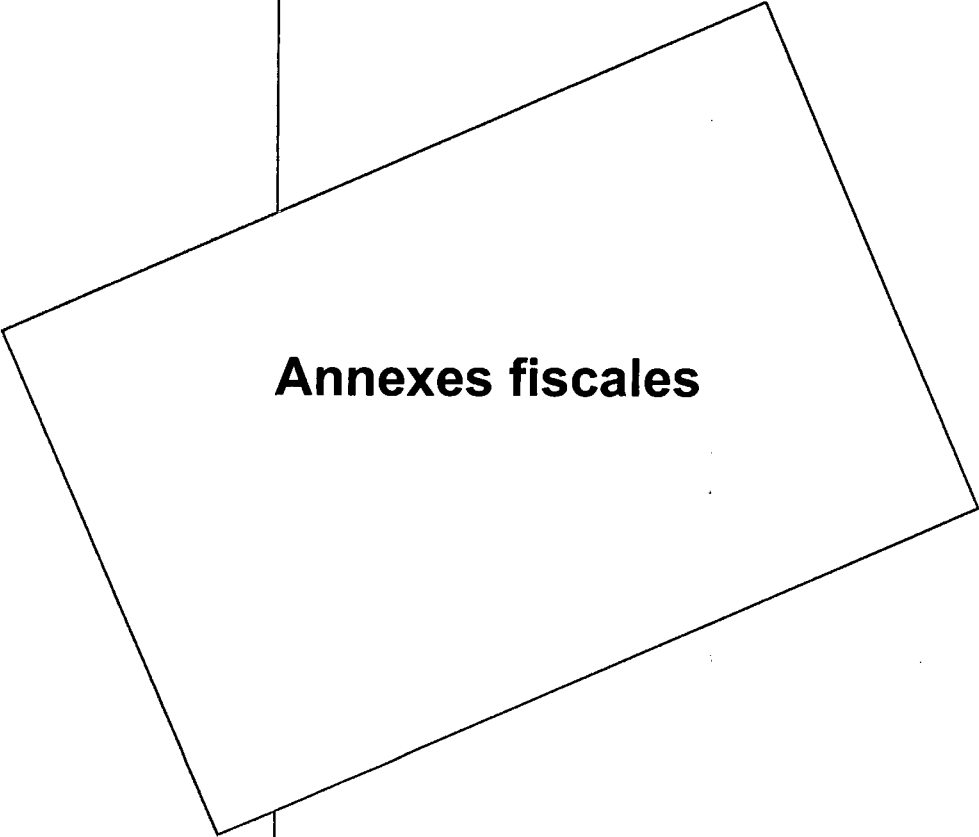
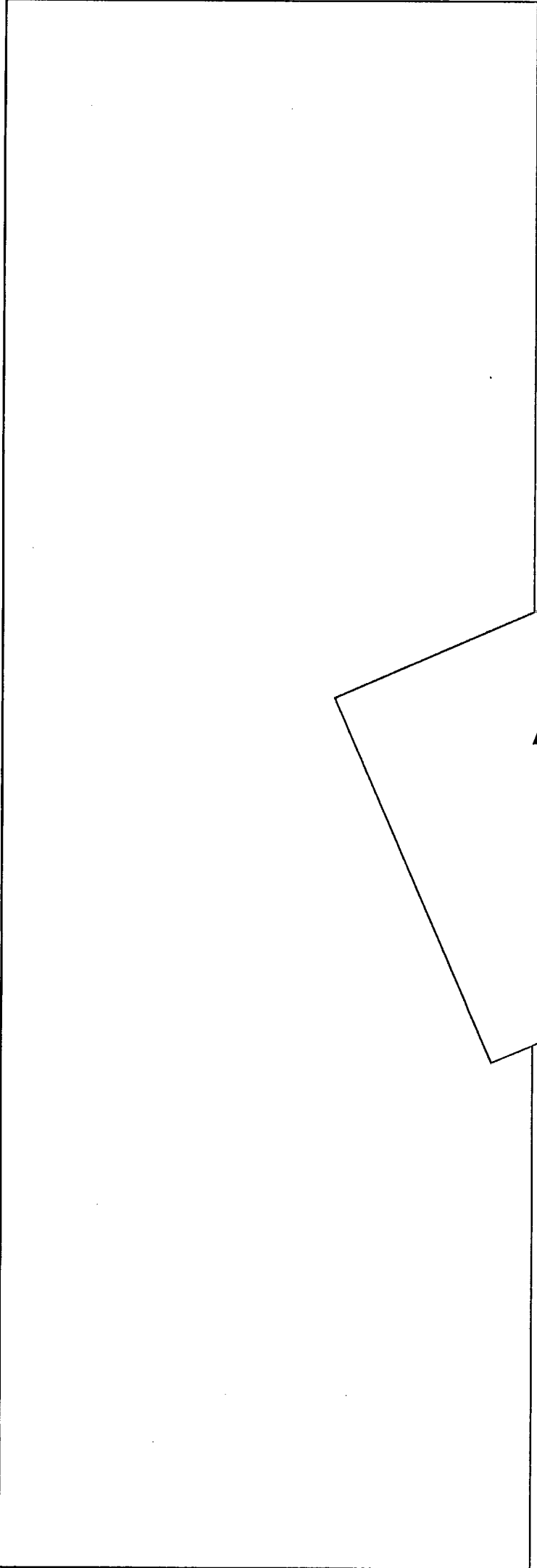
CODE POSTAL 76600 VILLE LE HAVRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 16

Forme juridique	SNC	Dénomination	SERETA
N° SIREN (si société établie en France)	692031826	% de détention	99.50
Adresse :	N° 11	Voie	Rue du Pont V
	Code Postal 76600	Commune	LE HAVRE
		Pays	FRANCE
Forme juridique	SA	Dénomination	CFT
N° SIREN (si société établie en France)	325625440	% de détention	100.00
Adresse :	N° 11	Voie	Rue du Pont V
	Code Postal 76600	Commune	LE HAVRE
		Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Annexes fiscales

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



Désignation de l'entreprise SA SOGESTRAN

11 Rue du Pont V

76600 LE HAVRE

[illegible]

CA18CHAPAY



11 Rue du Pont V

76600 LE HAVRE

[illegible]

CA20CHAAVA



76600 LE HAVRE

[illegible]



KPMG S.A.
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

ACDE

74 Avenue de Thiès
14075 CAEN

POUR LE GREFFE

Sogestran S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur
l'augmentation du capital réservée aux adhérents
d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale à caractère extraordinaire du 29 juin 2019 - Première
résolution

Sogestran S.A.
11 rue du Pont V - 76600 Le Havre
Ce rapport contient 3 pages
Référence : TM/TF/AL



KPMG S.A.
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

ACDE

74 Avenue de Thiès
14075 CAEN

Sogestran S.A.

Siège social : 11 rue du Pont V - 76600 Le Havre
Capital social : € 7.609.964

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux
adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale à caractère extraordinaire du 29 juin 2019 - Première résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre société, pour un montant maximum de 228 298,90 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 12 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartient de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du Conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

Concernant les modalités de fixation du prix, ce rapport renvoie aux dispositions prévues par le L. 3332-20 du code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, les deux prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Le Havre, le 21 juin 2019

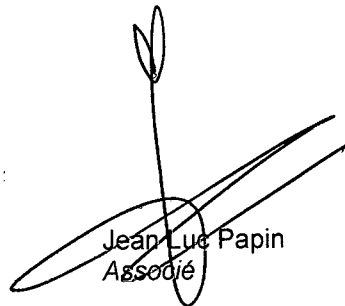
Caen, le 21 juin 2019

KPMG S.A.



Thomas Fécamp
Associé Direction Régionale Normandie

ACDE



Jean-Luc Papin
Associé



KPMG S.A.
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

ACDE

74 avenue de Thiès
14075 Caen

POUR LE GREFFE

Sogestran S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2018

Sogestran S.A.

11 rue du Pont V - 76600 Le Havre

Ce rapport contient 30 pages

Référence : TM/TF/AL



KPMG S.A.
Immeuble Courbet Plaza
46 rue Louis Eudier
76600 LE HAVRE
France

ACDE

74 avenue de Thiès
14075 Caen

Sogestran S.A.

Siège social : 11 rue du Pont V - 76600 Le Havre
Capital social : € 7 609 964

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société Sogestran S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sogestran S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

4

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables

La note « Titres de participations et autres titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des titres de participation et des autres titres immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimation comptables importantes

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de travaux de dépollution des terres hors site, tel que décrit dans la note « Aspects environnementaux » de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

↑

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Havre, le 21 juin 2019
KPMG S.A.

Thomas Fécamp
Associé Direction Régionale Normandie

Caen, le 21 juin 2019
ACDE

Jean-Luc Papin
Associé

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	1 154	1 154		
Fonds commercial (1)	7 775		7 775	7 775
Autres immobilisations incorporelles	64 546	64 546		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 175 773	240 832	934 941	1 191 616
Constructions	3 124 330	2 333 200	791 130	873 865
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 223	4 223		
Autres immobilisations corporelles	1 544 685	1 170 560	374 125	359 488
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	44 754 114		44 754 114	44 742 266
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	187 197	68 052	119 145	143 907
Prêts	22 998 599		22 998 599	22 690 116
Autres immobilisations financières	257 908		257 908	256 487
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 120 304	3 882 568	70 237 736	70 265 520
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	8 001	8 001		
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 205 765	2 572 675	633 090	498 897
Autres créances	42 808 405		42 808 405	41 917 454
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 179 028		11 179 028	11 125 969
Charges constatées d'avance (3)	19 412		19 412	19 026
TOTAL ACTIF CIRCULANT	57 220 611	2 580 676	54 639 935	53 561 347
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	131 340 915	6 463 244	124 877 671	123 826 867
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			2 748 750	2 748 750

Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 609 964	7 609 964
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	12 735 644	12 735 644
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	760 996	760 996
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 570 635	1 570 635
Report à nouveau	68 860 164	31 143 892
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 232 837	38 330 547
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	17 525	17 525
TOTAL CAPITAUX PROPRES	94 787 764	92 169 203
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	3 825 818	3 758 400
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 825 818	3 758 400
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	20 000 000	20 441 528
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 727 515	5 015 433
Emprunts et dettes financières diverses (3)	756 000	1 425 062
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477 284	425 792
Dettes fiscales et sociales	281 747	359 696
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 978
Autres dettes	21 544	221 776
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	26 264 089	27 899 264
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	124 877 671	123 826 867
(1) Dont à plus d'un an (a)	24 167 300	24 727 087
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 096 790	3 172 178
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 159 319	2 219 054
Chiffre d'affaires net	2 159 319	2 219 054
Dont à l'exportation		29 500
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	24 814	15 337
Autres produits	15 910	20 161
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 200 042	2 254 553
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	16 361	8 022
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 215 415	1 249 719
Impôts, taxes et versements assimilés	194 016	170 516
Salaires et traitements	903 775	663 712
Charges sociales	418 854	318 805
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	165 334	172 201
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	52 308	24 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 966 062	2 606 974
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-766 020	-352 421
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	3 406 998	4 030 469
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	64 674	18 515
Autres intérêts et produits assimilés (3)	411 371	299 022
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 883 043	4 348 005
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 762	
Intérêts et charges assimilées (4)	1 091 183	888 057
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	1 115 945	888 057
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	2 767 098	3 459 948
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	2 001 078	3 107 527

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	90 729	
Sur opérations en capital	523 024	62 071 219
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	613 753	62 071 219
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	297 523	26 935 399
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	67 418	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	364 941	26 935 399
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	248 812	35 135 821
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-982 947	-87 200
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 696 838	68 673 777
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 464 001	30 343 230
BENEFICE OU PERTE	3 232 837	38 330 547
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	3 768 833	4 291 531
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	5 067	214 130

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA SOGESTRAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 124 877 671 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 232 837 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à

Règles et méthodes comptables

l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 3 340 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE, propre à l'entreprise, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation. Un montant de 59 116 Euros correspondant à la quote-part du CICE de ses filiales non soumises à l'impôt sur les sociétés et revenant à l'entreprise en sa qualité d'associée a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

PROVISION DEPOLLUTION :

La Société SOGESTRAN, propriétaire de terrains situés 11 Rue du Pont V au Havre a décidé de provisionner dans ses comptes sociaux, le coût de remise en état de ses terrains pollués ainsi que ceux loués au GPMH.

En effet, en application d'une obligation d'ordre légal, qui contraint les entreprises exploitant une installation à autorisation du préfet (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, art 27 instaurant l'article L 512- 17 du Code de l' Environnement) et en l'absence d'une responsabilité claire de l'origine de la pollution, la Société SOGESTRAN a décidé d'assumer la réparation du dommage et à ce titre de comptabiliser une provision.

Une étude menée par un cabinet spécialisé a conduit à la remise d'un rapport en date du 10 novembre 2011. Ce rapport met en évidence un impact généralisé du site par les hydrocarbures. Une étude complémentaire finalisée le 26 novembre 2011 a déterminé le coût de dépollution.

SOGESTRAN a fait le choix de retenir l'hypothèse qui consiste à dépolluer les terres hors site. Le coût de cette opération est évalué à 3 758 400 € (base 100 à fin 2011).

EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Au cours de l'exercice 2017, Sogestran a émis 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 000 euros, soit un total de 20 000 000 euros.

La date d'échéance prévue est le 28 Juin 2025.

Le taux de rémunération est un taux fixe de 4.25%.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	7 775			7 775
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 701			65 701
Immobilisations incorporelles	73 476			73 476
- Terrains	1 519 526		343 753	1 175 773
- Constructions sur sol propre	1 903 301		633 232	1 270 070
- Constructions sur sol d'autrui	583 475			583 475
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 283 952		13 166	1 270 785
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 713		30 490	4 223
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 302 396	88 153	44 617	1 345 931
- Matériel de transport	141 476	40 354	75 608	106 223
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 777	5 903	1 149	92 531
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 856 616	134 411	1 142 015	5 849 011
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	44 742 266	15 521	3 673	44 754 114
- Autres titres immobilisés	187 197			187 197
- Prêts et autres immobilisations financières	22 946 603	309 904		23 256 506
Immobilisations financières	67 876 066	325 425	3 673	68 197 817
ACTIF IMMOBILISE	74 806 158	459 835	1 145 688	74 120 304

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		134 411	325 425	459 835
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		134 411	325 425	459 835
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		670 319	3 673	673 993
Scissions				
Mises hors service		471 696		471 696
Diminutions de l'exercice		1 142 015	3 673	1 145 688

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	7 774
Éléments reçus en apport	
Total	7 775

Depuis le 1er janvier 2016, la SA SOGESTRAN applique les dispositions de l'article 214.3 du P.C.G., issues du règlement A.N.C. 2015.06.

Les fonds commerciaux présents au bilan au 1er janvier 2016 n'ont pas une utilisation limitée dans le temps et à ce titre ne sont pas amortis.

La valeur nette comptable du fonds de commerce s'élève à 7 774€ au 31 décembre 2018. Compte tenu de sa faible valeur, au regard de la taille de l'entreprise, il n'a pas été pratiqué de test de dépréciation.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DE SAINTE ADRESSE 76600 LE HAVRE	3 049		100,00	26 792
SASU CFT MN 76600 LE HAVRE	20 015 000	4 260 385	100,00	3 777 521
SAS CARE 76700 ROGERVILLE	40 000	500 991	99,90	636 162
SAS PMS CITERNES 76700 GONFREVILLE L'ORCHER	150 000	896 831	99,99	447 713
SNC SOGESTION 76600 LE HAVRE	114 300	109 978	99,99	78 485
SNC TANK SOLUTIONS NORMANDIE 76600 LE HAVRE	457 200	50 746	100,00	742 512
NEWCO 76600 LE HAVRE	15 000		100,00	-337
SASU CFTM 76600 LE HAVRE	15 000	-254	100,00	-62 155
SNC SERETA 76600 LE HAVRE	7 600	22	99,50	222 260
SA CFT 76600 LE HAVRE	7 167 500	68 961 319	100,00	7 421 789
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 701			65 701
Immobilisations incorporelles	65 701			65 701
- Terrains	327 910	4 666	91 744	240 832
- Constructions sur sol propre	1 550 834	29 498	633 232	947 100
- Constructions sur sol d'autrui	583 475			583 475
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	762 553	53 238	13 166	802 625
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 713		30 490	4 223
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 019 080	51 197	41 343	1 028 934
- Matériel de transport	79 812	17 956	37 088	60 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 269	8 780	1 102	80 946
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 431 646	165 334	848 165	3 748 815
ACTIF IMMOBILISE	4 497 347	165 334	848 165	3 814 516

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 69 290 089 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	22 998 599		22 998 599
Autres	257 908		257 908
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 205 765	457 015	2 748 750
Autres	42 808 405	42 808 405	
Charges constatées d'avance	19 412	19 412	
Total	69 290 089	43 284 832	26 005 256
Prêts accordés en cours d'exercice	308 483		

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR FRANCE	22 159
CLIENTS FACT. A ETABLIR GROUPE	57 471
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	858
PDTS A RECEVOIR DIVERS	51 907
RESULTATS SNC	324 416
Total	456 810

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	43 290	24 762		68 052
Immobilisations financières	8 001			8 001
Stocks	2 572 675			2 572 675
Créances et Valeurs mobilières				
Total	2 623 966	24 762		2 648 728
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		24 762		
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	8 001
TOTAL	8 001

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
PROVISION POUR DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	2 572 675
TOTAL	2 572 675

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 609 963,50 Euros décomposé en 499 014 titres d'une valeur nominale de 15,25 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	499 014	15,25
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	499 014	15,25

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 15/06/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	31 143 892
Résultat de l'exercice précédent	38 330 547
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	69 474 440
Affectations aux réserves	
Distributions	614 276
Autres répartitions	
Report à Nouveau	68 860 164
Total des affectations	69 474 440

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	7 609 964				7 609 964
Primes d'émission	12 735 644				12 735 644
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	760 996				760 996
Réserves générales	1 570 635				1 570 635
Réserves réglementées					
Report à Nouveau	31 143 892	37 716 271			68 860 164
Résultat de l'exercice	38 330 547	-38 330 547	3 232 837		3 232 837
Dividendes		614 276			
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	17 525				17 525
Total Capitaux Propres	92 169 203		3 232 837		94 787 764

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	17 525			17 525
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	17 525			17 525
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	3 758 400	67 418			3 825 818
Total	3 758 400	67 418			3 825 818
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		67 418			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 26 264 089 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				20 000 000
Autres emprunts obligataires (*)	20 000 000			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine		566 800	3 571 429	589 286
- à plus de 1 an à l'origine	4 727 515			6 585
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	756 000	749 415		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477 284	477 284		
Dettes fiscales et sociales	281 747	281 747		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	21 544	21 544		
Produits constatés d'avance				
Total	26 264 089	2 096 790	3 571 429	20 595 871
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	285 714			
(**) Dont envers Groupe et associés	749 415			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	20 000 000	43 013 556	43 013 556
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	20 000 000	43 013 556	43 013 556

Les 200 obligations convertibles d'une valeur nominale de 100 000 euros sont garanties par deux sûretés réelles qui sont :

- Le nantissement du prêt intragroupe consenti par Sogestran à la société CFT MN d'une valeur de 22 998 556 euros au 31 Décembre 2018;
- Le nantissement des titres de la société CFT MN d'une valeur au bilan de 20 015 000 euros au 31 Décembre 2018.

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	131 177
FOURN. FACT. NON PARVENUES GROUPE	41 251
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS BANCAI	13 229
DETTE PROV./CONGES PAYES	36 598
PERS. AUTR. CHARGES A PAYER	825
AUTR. CHARG. SOCIAL A PAYER	16 841
TAXE APPRENTISSAGE	5 778
FORMATION CONTINUE	5 628
CHARGES A PAYER	17 436
CLIENTS R.R.R. A ACCORDER GROUPE	18 579
Total	287 342

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	19 412		
Total	19 412		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	297 523	
Provisions pour risques et charges	67 418	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		90 729
Produits des cessions d'éléments d'actif		523 024
TOTAL	364 941	613 753

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2015, la société SA SOGESTRAN est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA SOGESTRAN, 11 Rue du Pont V 76600 LE HAVRE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

A compter du 1er Janvier 2015, la SA SOGESTRAN a mis en place une convention d'intégration fiscale avec les filiales suivantes:

- SA COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT
- SAS BIOMAR
- SAS SOMECA TRANSPORT
- SA MARITIMA
- SNC FLORENCE B
- SNC TATIANA B
- SAS CFTM

Depuis le 1er Janvier 2017, trois sociétés ont rejoint le groupe fiscal :

- SAS MAHIEU
- SAS CARE
- SAS PMS CITERNES

Les sociétés TATIANA B et FLORENCE B ont été absorbées dans la SAS BIOMAR à effet au 1er Janvier 2017.

Depuis le 1er Janvier 2018, trois sociétés ont rejoint le groupe fiscal :

- SAS LOGISEINE, devenue LOGI PORT SHUTTLE
- SAS CFTM
- SAS SOMAFU

A compter du 1er Janvier 2019, trois sociétés rejoignent le groupe fiscal :

- SAS CHANNEL BUNKER SERVICES
- SNC TANK SOLUTIONS NORMANDIE
- SAS SOC INVESTISSEMENT LANGUEDOC ROUSSILON

Notes sur le compte de résultat

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale prévoit que :

- la charge d'impôt supportée par chaque filiale intégrée équivaut à celle qu'elle supporterait si elle était imposée séparément,
- chaque filiale conserve ses droits à imputation des crédits d'impôt qu'elle génère comme en l'absence d'intégration,
- le solde par rapport au résultat d'ensemble est enregistré dans le compte de résultat de la société mère,
- les économies d'impôt liées aux déficits et les charges ou économies d'impôt résultant des correctifs de l'intégration fiscale sont enregistrées dans le compte de résultat de la société mère.

En l'absence d'intégration fiscale, la société SOGESTRAN aurait généré un déficit fiscal de 402 380 € au titre de l'exercice 2018.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : SAS GENERRIC

Forme : SAS

Au capital de : 29 780 000 Euros

Adresse du siège social :
16, BOULEVARD DUFAYEL
76310 SAINTE ADRESSE

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
CAUTION SAS CARE EMPRUNT BNP	1 625 000
CAUTION SAS CARE INSTALLATIONS CLASSEES	9 586 000
CAUTION SNC TSN SUR EMPRUNT BNP	2 250 000
Avals et cautions	13 461 000
Engagements en matière de pensions	120 454
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
COMPTE COURANT BLOQUE CARE	600 000
Autres engagements donnés	600 000
Total	14 181 454
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	14 061 000
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 120 454 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .

Aspects environnementaux

Risques environnementaux

La Société SOGESTRAN, propriétaire de terrains situés 11 Rue du Pont V au Havre a décidé de provisionner dans ses comptes sociaux, le coût de remise en état de ses propres terrains pollués ainsi que ceux qui sont loués au GPMH.

En effet, en application d'une obligation d'ordre légal, qui contraint les entreprises exploitant une installation à autorisation du préfet (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, art 27 instaurant l'article L 512- 17 du Code de l' Environnement) et en l'absence d'une responsabilité claire de l'origine de la pollution, la Société SOGESTRAN a décidé d'assumer la réparation du dommage et à ce titre de comptabiliser une provision.

Une étude menée par un cabinet spécialisé a conduit à la remise d'un rapport en date du 10 novembre 2011. Ce rapport met en évidence un impact généralisé du site par les hydrocarbures. Une étude complémentaire finalisée le 26 novembre 2011 a déterminé le coût de dépollution.

SOGESTRAN a fait le choix de retenir l'hypothèse qui consiste à dépolluer les terres hors site. Le coût de cette opération est évalué à 3 758 400 € (base 100 à fin 2011).

24 JUIL. 2019

ARRIVÉE COURRIER

0365736

Le Havre, le 24 Juillet 2019

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
16 rue du Colonel Fabien
BP 38

76600 LE HAVRE CEDEX

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS –
EXERCICE 2018**

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli pour dépôt :

- ✓ une copie certifiée conforme, par le Président, de l'affectation du résultat,
- ✓ un exemplaire du rapport général des Commissaires aux comptes et du bilan des comptes annuels au 31 Décembre 2018,
- ✓ un chèque de 45,73 € pour vos frais.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Conceptia GOUNDETE

PJ